

**Déclaration pour l'épandage d'effluent agricole de type II (lisier) en période hivernale en dérogation à l'interdiction d'épandage prévue par le 6<sup>ème</sup> PAR nitrates suite à la saturation des capacités de stockage. Ces épandages auront lieu uniquement sur prairie de plus de 6 mois, hors sol détrempé, inondé, gelé, ou en forte pente, dans le respect des distances réglementaires par rapport aux cours d'eau, aux points d'eau et aux tiers. En aire d'alimentation de captage d'eau potable : pas d'épandage sur parcelles drainées ou pourvues de pentes ou situées dans le périmètre de protection rapproché.**

N° PACAGE :	N° 044 -	Type élevage : (nombre de VL ou Eq. Anx)	
Nom de l'exploitation :		Type d'effluent : lisier (bovin, porc...)	
Nom du gérant :		Volume de la fosse (m <sup>3</sup> )	
Adresse électronique :	@	Dates d'épandage initialement prévues pour la vidange de la fosse en automne	
N° téléphone mobile :		Volume initialement prévu d'épandre en automne	
Commune :		Volume à épandre (m <sup>3</sup> ) pour libérer de l'espace dans la fosse	

Parcelles sur lesquelles l'effluent est à épandre					Effluent à épandre	Épandage			
N° îlot et n° parcelle PAC	SAU parcelle (ha)	SPE parcelle (ha)	Date de semis de la prairie (> 6 mois)	Épandages déjà réalisés sur cette parcelle : date, volume, charge azotée	Teneur en azote (kgN/m <sup>3</sup> )	Dose d'épandage (m <sup>3</sup> /ha)	Dose azote efficace épandue/ha (20 kgN/ha MAX)	Date d'épandage	Matériel d'épandage (type, cuma)

**Je certifie respecter les conditions particulières d'épandages du 6<sup>ème</sup> PAR nitrates ainsi que les prescriptions des arrêtés de DUP des périmètres de protection de captage et disposer d'un volume de mes installations de stockage conforme à la réglementation en vigueur en fonction des effectifs d'animaux présents au jour de ma déclaration.**

Fait à

le

Signature

Déclaration à transmettre à la DDTM de la Loire-Atlantique par mail au plus tard 1 semaine après les épandages : [ddtm-see-aa@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm-see-aa@loire-atlantique.gouv.fr)